C PROGRAMME 3 : SPORT

L'édition 2009 du Programme 3 s'appuie sur des actions articulées selon une logique structurante allant du sport de masse au sport de haut niveau, en intégrant la dimension du sport féminin et l'accès à la pratique sportive par les personnes handicapées.

Conçue selon l'approche GAR, cette programmation poursuit deux (02) effets :

- Effet 1 : « La promotion de la solidarité francophone, du français, langue du sport et de la recherche scientifique ».
- Effet 2 : « Les Etats et gouvernements membres mettent en œuvre les stratégies favorisant l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sport ».

La version initiale, adoptée lors de la Conférence ministérielle de Bujumbura, envisageait de couvrir tous les aspects du développement du sport, de la base jusqu'au haut niveau.

Cependant, les contraintes budgétaires nous ont obligés à revoir la version initiale en fonction du financement mis en définitive à notre disposition. Cette version poursuit toutefois la volonté exprimée de promouvoir une politique de développement du sport de base au haut niveau.

Ainsi, après les ajustements nécessaires, le Programme 3 a retenu onze (11) actions et reporté à l'édition de 2010 les actions n°65, 66, 69, 76 et 77.

Niveau d'exécution du Programme 3 :

Un total de onze (11) actions constituait l'édition 2009 du Programme 3.

Sur ce nombre, elles ont toutes été amorcées : dix (10) sont réalisées et une (01) est en cours de finalisation (début février 2010), soit un taux de 90,90% qui devrait atteindre les 100% avant la réunion du Bureau.

Objectif Stratégique 3.1 : Les États et gouvernements membres, en partenariat avec les collectivités territoriales, mettent en place des dispositions favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la Paix

Cet Objectif Stratégique constitue le premier maillon de la chaîne de développement du sport qui part de la base jusqu'au sport de haut niveau. Il vise la promotion du sport de masse, du sport de proximité et l'accès au sport pour les citoyens. Ensuite, il met l'accent sur la pratique du sport, non pas seulement dans un but d'atteindre de hautes performances, mais pour sa valeur éducative, son apport à la santé, au développement, à la citoyenneté et à la culture de la Paix.

De plus, bien qu'ayant retenu peu d'actions se rapportant à cet Objectif Stratégique pour l'édition 2009 du Programme 2, il a bénéficié des retombées de certaines actions du Programme 1, notamment l'action n°04 : « Partenariat CONFEJES/CONFEMEN pour le développement de l'Education Physique et le Sport à l'Ecole » et du Programme 2 avec l'action n°53 : « Appui à l'organisation d'événements de masse jeunesse, sport et loisir à haute teneur de promotion de la Paix et de la citoyenneté ».

Ces actions, qui sont en construction, laissent présager une plus grande prise en compte du sport de masse dans les politiques nationales, afin de permettre l'accès du sport à un plus grand nombre de la population.

Le partenariat avec l'AIMF et la déclaration de Bujumbura sont des espoirs pour l'atteinte de cet objectif.

Action n°64 : Élaboration d'un module de formation des formateurs en gestion des infrastructures sportives

À travers cette action, il s'agit de créer les conditions d'un accès durable à la pratique du sport par un grand nombre de population. Actuellement, l'accueil des grands événements sportifs ou la mise en œuvre des politiques nationales des sports nécessite de la part des États et gouvernements d'onéreux investissements pour la construction d'infrastructures sportives d'envergure ou de proximité adéquates. Les connaissances des gestionnaires de ces infrastructures ne sont pas toujours à la hauteur des besoins. Faute de moyens, les difficultés de gestion ont pour conséquence la dégradation rapide de ces infrastructures, ce qui les rend peu rentables au regard des investissements consentis.

Afin de démultiplier les connaissances des gestionnaires d'infrastructures sportives, il a été décidé de monter un module de mise à niveau des connaissances de ces gestionnaires et de favoriser une meilleure gestion, la préservation et la rentabilisation de ces infrastructures qu'elles soient au niveau des écoles, des quartiers ou dédiées à la tenue de grands événements. La réalisation de cette action a permis de rassembler l'expertise de ce domaine afin de concevoir, d'harmoniser et de diffuser le contenu du module de formation. De cette façon, il sera possible de promouvoir des stratégies ainsi que des méthodes d'entretien et de maintenance adaptées aux infrastructures sportives modernes et d'en faciliter la rentabilité.

La session, organisée à Bruxelles (Belgique) du 30 janvier au 05 février 2010, réunira huit (08) experts parmi ceux qui avaient été sollicités en 2007 et en 2008 ainsi qu'un expert en ingénierie de la formation du CESAG pour l'élaboration de modules de formation harmonisée en gestion et maintenance des infrastructures sportives. Elle devra conduire à la création d'un fichier sur les anciens bénéficiaires de formation et de formateurs régionaux potentiels, ainsi que l'établissement d'un chronogramme de finalisation du guide en vue de son édition, avec une répartition des rôles.

Objectif Stratégique 3.2 : Appui à la structuration du sport à la base tout en favorisant le sport féminin et l'accès au sport aux personnes handicapées

Cet Objectif Stratégique est le prolongement naturel du premier et prépare la prochaine étape menant au sport de haut niveau.

Il a été observé que la faiblesse du tissu associatif est un frein à la promotion du sport et à l'épanouissement des sportifs. Aider à structurer le sport à la base (école, quartier, village, etc.) permet de regrouper ceux qui, après la découverte de la pratique du sport par l'animation sportive ou dans le cadre des cours d'EPS, souhaitent poursuivre le perfectionnement de la pratique, selon leur âge, leur niveau, leurs objectifs, etc. C'est aussi une opportunité pour responsabiliser les jeunes et les impliquer dans la gestion du sport à travers les associations sportives qui se créeront. Enfin, c'est aussi un apprentissage à la vie associative, au leadership et à la démocratie.

Pour la première année de la programmation, trois (03) actions ont été retenues et s'adressent spécifiquement à deux clientèles : les femmes et les personnes handicapées. Encore aujourd'hui, elles sont marginalisées lors de la mise en œuvre des politiques de développement du sport. Ces actions spécifiques visent à accroître leurs capacités d'intervention, tant au plan quantitatif que qualitatif afin de les rendre plus opérationnelles dans la promotion des activités physiques et du sport.

Action n°67 : Stage de perfectionnement des dirigeants sportifs féminins

Deux (02) éditions de cette action étaient initialement prévues. Compte tenu des disponibilités financières, nous avons dû nous limiter à une seule action. Le stage de perfectionnement s'est donc tenu seulement aux Seychelles, du 16 au 20 novembre 2009.

Ce sont vingt-deux (22) cadres sportifs féminins des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles qui ont bénéficié de cette formation en animation d'une structure sportive.

Les composantes touchées ont été :

- L'encadrement technique ;
- La gestion administrative et financière ;
- La responsabilité de l'association et de ses dirigeants ;
- L'élaboration et l'exécution des programmes d'activités.

Ces participantes sont des acteurs de développement du sport dans leur milieu (arbitres, entraîneurs, enseignantes d'EPS, présidentes de clubs, de ligues ou de fédérations, etc.). Malgré cela, elles ont reconnu avoir peu ou pas de connaissances sur les points abordés. Elles ont recommandé le développement d'un stage de perfectionnement, un nombre plus élevé des membres de chacune des délégations et une formation d'animatrices sportives polyvalentes.

Action n°68/Activité 1 : Réunion de la Cellule de réflexion sur le sport pour personnes handicapées

La 3ème réunion de la Cellule de réflexion sur le sport pour personnes handicapées, s'est tenue à Rabat (Maroc) du 25 au 30 octobre 2009.

Cette session a permis de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de la 2ème réunion et d'envisager les perspectives dans le cadre de la programmation 2009-2012. Il apparaît urgent d'avoir un nombre de plus en plus important de ressources humaines compétentes dans ce secteur et d'observer une harmonisation des contenus de formation entre les différents acteurs.

Un plan d'action, qui prend en compte le développement du sport pour personnes handicapées de la base au haut niveau, à été adopté à cet effet.

- Au niveau de l'objectif opérationnel 3.1 :
  - Prendre en compte la promotion du sport pour personnes handicapées à la base, par l'intégration d'un module dans le cursus de formation des cadres et enseignants d'EPS,
  - Inviter les fédérations sportives pour personnes valides à soutenir les actions en faveur des personnes handicapées dans leur pratique.
- Au niveau de l'objectif opérationnel 3.2 :
  - Etablir des niveaux cohérents de formation des encadreurs, en harmonie avec les organisations internationales qui interviennent,
  - Harmoniser les contenus de formation en vue d'une reconnaissance des compétences par les fédérations internationales,
  - Elaborer un fichier des bénéficiaires des formations précédentes en vue d'un meilleur suivi de leurs actions,
  - Elaborer un guide pratique des activités physiques et sportives pour personnes handicapées,
  - Préparer l'autonomie progressive des formateurs locaux.
- Au niveau de l'objectif opérationnel 3.3 :
  - Soutenir la fabrication de matériel et d'équipements sportifs spécifiques,
  - Soutenir la promotion de jeux régionaux couplés à des sessions de formation des formateurs locaux,
  - Poursuivre le soutien des JAPHAF.
- Au niveau de l'objectif opérationnel 3.4 :
  - Informer et sensibiliser les participants à toutes les sessions de formation au dopage,
  - Informer les sportifs durant les compétitions à la lutte contre le dopage.

◆ Activité 2 : Perfectionnement des encadreurs de structures de sport pour personnes handicapées

Une session de formation d'entraîneurs, d'officiels, d'arbitres et de classificateurs gérant les épreuves du sport pour personnes handicapées s'est tenue à Niamey (Niger), du 23 au 27 mai 2009, en préparation aux JAPHAF 2009.

Dix (10) pays membres y ont pris part avec trente-trois (33) participants dont deux (02) femmes. La formation a porté sur les aspects théoriques et pratiques débouchant sur la préparation et l'encadrement des épreuves des Jeux.

Des difficultés de communication ont fait que seul l'expert du Canada a pu effectuer le déplacement. Seul formateur du stage, il lui a donc été difficile d'assurer un encadrement efficace face au nombre important de participants et de la diversité des épreuves. Cette situation a mis en évidence l'insuffisance des formateurs dans ce secteur.

De plus, l'arrivée des participants est liée à celles des délégations des pays, ce qui n'a pas facilité le démarrage du stage. Le Président des JAPHAF souhaite un appui au niveau du transport des participants pour leur permettre d'arriver à temps afin de bénéficier des sessions de formation.

Cette action a permis, en plus de renforcer les capacités techniques des encadreurs, de combler un déficit d'encadreurs lors des JAPHAF. En effet, les bénéficiaires de la formation ont assisté l'expert, ce qui s'est avéré être la seule compétence mobilisée pour organiser la classification des participants aux Jeux. Les compétences acquises leur serviront dès le retour dans leurs pays respectifs lors de l'organisation de compétitions nationales et surtout pour une meilleure préparation des participants aux prochains JAPHAF.

◆ Autres activités de l'Objectif Stratégique 3.2

√ *Stage de formation d'entraîneurs de tennis*

La CONFEJES a soutenu un stage de formation des quarante (40) entraîneurs de tennis dont quatre (04) femes, en provenance de huit (08) pays africains, du 22 au 26 novembre 2009, à Dakar (Sénégal).

Ce stage était encadré par des experts de la Fédération internationale, de la Fédération française et des formateurs du Centre de Dakar. Le stage a permis d'initier les participants aux formes ludiques dans l'entraînement, de la base jusqu'au haut niveau.

La participation de la CONFEJES s'est faite sous la forme d'un soutien financier et d'une intervention de son Directeur des Programmes EPS/Sports. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat entre la CONFEJES et l'ITF/CAT signée en avril 2009.

√ *Formation d'encadreurs de rugby*

Toujours dans le cadre de l'appui à la structuration du sport à la base et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les fédérations internationales, la CONFEJES a réitéré son appui à la CAR par une session de formation de neuf (09) encadreurs de rugby représentant les différentes zones géographiques africaines (Ouest, Centre, Nord, Océan Indien) et huit (08) membres de la Fédération Sénégalaise de Rugby qui se sont joints au groupe. Au total, il y a eu dix-sept (17) participants. Cette formation s'est déroulée à Dakar (Sénégal), du 27 au 29 octobre 2009.

Elle a porté sur :

- L'organisation d'une session de formation ;
- La préparation de la séance à la démarche pédagogique ;
- Les règlements aménagés.

Cette activité fait suite à la session de 2008, tenue à d'Abidjan (Côte d'Ivoire), et a permis de faire ressortir une nette évolution du développement du rugby chez les enfants.

Objectif Stratégique 3.3 : Les dispositifs favorisant l'appui à l'élite des jeunes sportifs sont renforcés en vue de l'accès au sport de haut niveau

Cet objectif représente le 3ème niveau d'évolution du Programme Sport. Il vise le sport de compétition et la haute performance. Cette évolution est construite à partir d'une politique cohérente qui démarre avec le repérage des talents et se poursuit avec la formation et le suivi de ces jeunes sportifs vers leur maturité.

Chaque étape nécessite une organisation qui tient compte des capacités des sportifs, s'appuie sur des ressources humaines qualifiées et un environnement adapté. Cela suppose d'importants financements mais aussi une franche collaboration entre les différents intervenants, notamment les États et le Mouvement sportif.

La programmation actuelle ambitionne de créer un dispositif qui coordonne les moyens existants (ATN, Clubs CONFEJES, Bourses FFPO et Centres de formation) pour mieux répondre à cette préoccupation.

Uns fois la découverte de la pratique du sport, par l'animation sportive ou les cours d'EPS, les jeunes qui disposent de qualités suffisantes pour la compétition doivent être repérés et formés à cet effet.

Dans ce contexte, les ATN constituent la première étape parce que les jeunes bénéficiaires sont choisis parmi ceux qui remplissent les conditions d'une pratique de haut niveau. Cet appui devrait leur permettre d'améliorer leur conditions d'entraînement et d'être sélectionnés pour les Clubs CONFEJES qui constituent la deuxième étape. Cette évolution devrait ensuite les conduire vers les Centres régionaux de formation de jeunes sportifs (17-23 ans) pour ensuite envisager intégrer un Centre de haut niveau.

Ce dispositif évolutif demande un suivi des premiers bénéficiaires des ATN 2009 jusqu'en 2012, année des prochains Jeux Olympiques, et jusqu'en 2013, date des prochains Jeux de la Francophonie.

Action n°70 : Appui technique et financier aux fédérations nationales et aux ministères en vue de la détection des jeunes talents espoirs

Un seul stage de formation sur les deux initialement prévus a pu se dérouler aux Comores du 04 au 08 juin 2009. Cette formation a porté sur la mise en place d'outils d'évaluation et de détection des capacités physiques et la détection des jeunes talents. Elle a regroupé dix-huit (18) participants en provenance des pays membres de la CJSOI (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, la Réunion, Seychelles).

Cette session, dont l'encadrement a été assuré par des experts français, encadreurs du CREPS de la Réunion, s'est déroulée en une phase théorique suivie d'une phase pratique à l'INJS. L'intervention de la CONFEJES s'est faite sous la forme d'un appui financier à l'organisation.

La deuxième activité initialement prévue au Burundi, dans le prolongement de la formation des animateurs sportifs que nous avons réalisée en 2008 dans le cadre de l'opération « Jeunesse Sport et Paix », n'a pas eu lieu. Cependant, les difficultés que le démarrage du CRAL de Lomé a rencontrées laissent apparaître la non maîtrise du processus de détection des jeunes talents.

√ *Appui à l'ouverture officielle du Centre régional d'athlétisme de Lomé*

Trois (03) missions ont été organisées à Lomé (Togo), en 2009, pour soutenir l'ouverture du CRAL.

La première mission, qui s'est déroulée du 1er au 03 mars 2009, a permis de participer à la mise en place officielle du Conseil d'administration et du Comité de sélection du Centre.

Une deuxième mission, organisée du 09 au 10 juin 2009, a permis la tenue du premier Conseil d'administration du CRAL ainsi que le recrutement des responsables techniques et administratifs du Centre. L'examen d'un projet de recrutement de pensionnaires (non validé) et d'une proposition des critères objectifs de recrutement des pensionnaires a été soumise à l'équipe administrative.

La sélection définitive pour l'accès au CRAL s'étant effectuée sans un représentant de la CONFEJES, une troisième mission du Secrétariat général, conduite par la Directrice adjointe administrative et le CPSI et le Directeur Technique du CIAD, M. Tidiane Correa s'est déroulée du 29 novembre au 03 décembre 2009.

La CONFEJES s'est alors engagée, dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat avec la CAA, à prendre en charge la bourse de cinq (05) pensionnaires, à concurrence de 500 € (325 000 FCFA) par personne, en fonction des dispositions financières.

Le rapport de cette troisième mission fait état des efforts consentis par l'État Togolais pour l'ouverture de ce Centre :

- Au niveau des ressources humaines : une administration d'une dizaine de personnes et des encadreurs techniques mis à disposition par la CAA ;
- Au niveau du matériel, des équipements et des infrastructures de pratique adaptés et disponibles ;
- Au niveau du financement mobilisé.

Sur une vingtaine de pensionnaires recrutés par les encadreurs, onze (11) ont été identifiés par la Direction Technique du CIAD comme respectant les critères d'âge et de performance. Une recommandation a été faite en vue de soutenir les activités du Centre.

Il apparaît, au vu de l'expérience de la sélection des pensionnaires du CRAL, que la détection des jeunes talents constitue un problème qui n'est pas toujours maîtrisé par les encadreurs techniques nationaux. Cependant, peu de projets sont soumis par les pays membres dans ce cadre et les fédérations sportives n'en font pas une préoccupation particulière dans leur programme d'activités. Il est nécessaire de l'intégrer dans les politiques nationales.

Les ATN peuvent constituer le point de départ de la sensibilisation des fédérations sportives à la détection, à la formation et au suivi des talents sportifs, dans des structures et à partir de programmes précis sur le long terme. Dans ce cadre, une convention cadre entre la CONFEJES et la CAA, d'une part et les ministères chargés des sports et les fédérations nationales d'athlétisme d'autre part, a été élaborée, elle pourrait être soumise à la réunion du Bureau comme exemple de cadre consensuel de travail en vue du repérage des jeunes talents sportifs scolaires pour un meilleur suivi. Ce projet a été intégré par le groupe de travail CONFEJES-CONFEMEN sur la relance du Sport à l'Ecole, sous la forme de commission mixte.

◆ Action n°71 : Appuis Techniques Nationaux

Les ATN sont le premier volet du programme du FFPO. Les pays membres du Sud ont tous été invités à soumettre à la CONFEJES la liste de leurs jeunes espoirs éligibles aux ATN, au titre de l'année 2009.

Après analyse des dossiers, une liste de trois cent quarante-deux (342) bénéficiaires de douze (12) États et gouvernements a été arrêtée pour l'attribution des ATN. Ainsi, l'édition 2009 compte deux cent soixante-quinze (275) jeunes espoirs, dont cent trente-six (136) filles, soit 49%, et se détaille comme suit : trente-quatre (34) athlètes handisport, vingt-deux (22) cadres bénévoles et onze (11) anciens sportifs de haut-niveau en difficulté de réinsertion.

La discipline phare reste l'athlétisme et un accent a été mis cette année sur la lutte, en raison de la politique de développement conjointe de la FILA et de la CONFEJES dans l'espace francophone.

Le taux de réponse est stable par rapport à 2008 et une amélioration significative du montage des dossiers a été constatée. Signalons que les bénéficiaires sont prioritairement retenus pour participer aux Clubs CONFEJES.

Constats :

- Un suivi rigoureux des bénéficiaires d'ATN est nécessaire sur les quatre (04) années de la programmation. Pour cela, il faut établir un fichier des bénéficiaires par pays où sont consignées les informations sur le nombre par année et par discipline, leur performance de départ, l'évolution des performances d'une année à l'autre, le nombre de sélections, etc. Cet exercice permet la comparaison des listes de chaque pays d'une année à l'autre.
- D'autre part, les ATN sont le premier niveau de sélection au plan national. Normalement, les bénéficiaires devraient naturellement évoluer vers les Clubs CONFEJES, les Centres régionaux et ensuite vers les Centres de haut niveau.

◆ Action n°72 : Clubs CONFEJES

Au cours de l'année 2009, cinq (05) Clubs CONFEJES ont été organisés.

√ *Judo à Saint-Louis (Sénégal) du 11 au 13 mars 2009*

Ce Club a regroupé vingt-quatre (24) athlètes en provenance de quatorze (14) pays de la sous-région dont le Sénégal, le Maroc, la Mauritanie, la Guinée, le Mali, le Gabon, le Burkina-Faso, le Niger, le Sierra-Leone, le Cameroun, le Tchad, la Belgique, le Bénin et la Guinée Bissau, pour participer au Tournoi international de Saint-Louis (Sénégal). L'édition 2009 était placée sous le parrainage du Secrétaire général de la CONFEJES.

L'encadrement était assuré par M. Larbi Benboudaoud, Champion du monde en 1999 dans la catégorie des –66kg et Vice-champion Olympique en 2000 à Sydney. Il a également assuré une préparation des judokas pour la compétition. Cela s'est traduit notamment par l'obtention d'un nombre conséquent de médailles pour les clubs du Sénégal (8 médailles d'or).

Ce stage et les compétitions ont revêtu une dimension communication importante pour la CONFEJES avec la retransmission de la cérémonie d'ouverture sur CFI et d'une couverture médiatique tout à fait remarquable.

√ *Athlétisme à Maurice du 11 au 20 avril 2009*

Ce stage a accueilli quatorze (14) athlètes, dont six (06) femmes, venant des Seychelles, de Madagascar et de l'Ile Maurice. Il a été encadré par trois (03) entraîneurs nationaux, un expert de l'IAAF et le CPSI du CIAD. Le stage se tenait en amont du meeting international de Maurice regroupant cent trente (130) athlètes venant de dix (10) pays.

Ce stage avait pour objectif de détecter de nouveaux jeunes talents et de confirmer les potentialités relevées lors du Club d'Athlétisme de Madagascar en novembre 2008. Il a permis également au nouveau CPSI, M. Tidiane Correa, en poste à Dakar, de se familiariser avec le déroulement et les enjeux d'un Club CONFEJES, grâce notamment à la présence de M. Alain Smail, son prédécesseur.

Trois (03) athlètes cadets se sont mis en évidence lors du stage :

- Riri Reste (Madagascar), qui a battu son record personnel sur 800m et s'est qualifié pour les Championnats du monde cadets en Italie. Il fait partie des candidats potentiels à l'intégration dans les Centres régionaux d'athlétisme que la CAA est en train de mettre en place.
- Deux (02) jeunes coureurs de haies (110m) Mauriciens, Jameson Perrine et Patrice Manan, qui ont battu leurs records personnels respectivement en 15'23 et 15'43, et se sont qualifiés également pour les Championnats du monde en Italie.

√ *Lutte à Rabat (Maroc) du 02 au 12 mai 2009*

L'Institut de Recherche et de Formation des Cadres Moulay Rachid de Rabat a accueilli, du 2 au 12 mai 2009, le Club CONFEJES préparatoire aux Championnats d'Afrique de Lutte à Casablanca.

Il a regroupé trente-quatre (34) participants, dont douze (12) femmes, qui étaient répartis comme suit :

- Trois (03) experts FILA qui ont encadré le stage ;
- Huit (08) pensionnaires du Centre FILA de Thiès et un (01) encadreur du Centre ;
- Cinq (05) pays représentés : Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire Maroc, Sénégal avec vingt-trois (23) participants ;
- Deux (02) représentants de la CONFEJES.

Les experts de la FILA ont saisi l'opportunité pour faire un renforcement des capacités des encadreurs nationaux des pays présents grâce à des sessions de formation journalières pendant les temps de repos des athlètes. Ils se sont ensuite impliqués dans la sélection des athlètes véritablement méritants. De plus, la présence du collectif de Thiès, entièrement pris en charge par la FILA, a été une véritable source de motivation pour les autres stagiaires de niveau inférieur.

Le Championnat d'Afrique qui a suivi a vu l'obtention de cinq (05) médailles pour les boursiers CONFEJES

du Centre international FILA de Thiès, tous ayant participé au Club de Rabat.

√ *Lutte à Maurice du 27 juillet au 06 août 2009*

Du 27 Juillet au 06 août 2009, le stage de lutte « CONFEJES-FILA » organisé à Vacoas (Maurice) avec l'appui de la Fédération Mauricienne de Lutte et l'aide du MJS, a permis de rassembler trois (03) délégations (Madagascar, Seychelles, Maurice). Il a permis le regroupement de vingt-trois (23) lutteurs, douze (12) garçons et onze (11) filles, accompagnés de leur entraîneur respectif.

Compte tenu du soutien apporté par la FILA et par la CONFEJES depuis (03) trois ans au niveau de la zone de l'Océan Indien, deux (02) orientations pouvant éventuellement se chevaucher, se dessinent : l'une en direction de jeunes talents et l'autre en direction d'une politique de formation-développement.

Ces orientations, à la fois indissociables et complémentaires, débouchent pour l'instant sur le constat suivant :

- Madagascar et Rodrigues possèdent dans l'immédiat un certain nombre de jeunes lutteurs de qualité ;
- L'île Maurice met progressivement en œuvre une politique de développement (clubs, formation) qui devrait à moyen terme permettre de faire émerger une élite nationale performante ;
- Les Seychelles, fraichement arrivés dans la famille de la lutte, ont besoin d'une aide particulière pour à la fois se renforcer, être reconnus et dégager les premiers compétiteurs de demain.

Compte tenu de tout cela, nous avons cherché à répondre aux impératifs suivants :

- Repérer les jeunes espoirs capables de s'inscrire dans une perspective de préparation Olympique ;
- Perfectionner les stagiaires en vue d'une bonne participation au Tournoi de l'Amitié, aboutissement à court terme du stage ;
- Former les cadres présents en se référant aux comportements techniques et tactiques de la lutte moderne ;
- Proposer des orientations fédérales à chacune des délégations dans le but d'améliorer/dynamiser la lutte Olympique dans toute la zone.

C'est ainsi que des jeunes cadets et cadettes repérés pourraient être sélectionnés (02 ou 03 éléments de Maurice-Rodrigues, idem à Madagascar) et mieux encadrés. Le suivi du travail FILA-CONFEJES devient alors incontournable afin de former une élite dans cette région dans la perspective des futurs Jeux Olympiques (2012, 2016,...). Dans ce contexte, deux (02) jeunes repérés lors de ce stage intègreront le Centre FILA de Thiès (Sénégal) au 1er janvier 2010.

Au-delà de la détection et pour concrétiser le travail de perfectionnement entrepris au cours du stage, un accent a été mis sur la nécessité pour chacun d'améliorer sa performance dans les compétitions futures.

Le Tournoi de l'Amitié a été présenté comme pouvant être, dans l'immédiat, l'aboutissement du stage. Ainsi, sur invitation de la Fédération Mauricienne de Lutte, les stagiaires ont bénéficié d'une prise en charge de quatre (04) jours supplémentaires afin de participer au tournoi. D'autres lutteuses et lutteurs de Rodrigues et de Maurice ont rejoint leurs camarades entraînant la constitution de quatre (04) équipes (féminines et masculines). Les Réunionnais ont de leur côté accepté l'invitation en venant avec seize (16) combattants. Les cinq (05) stagiaires Malgaches et les trois (03) Seychellois ont complété le groupe de compétiteurs. Au total, une soixantaine de participants sont montés sur la bâche Olympique offerte par la FILA dans le grand gymnase de Vacoas durant le week-end du 08 et 09 août 2009.

Résultats obtenus :

- Les Malgaches sélectionnés par la CONFEJES-FILA ont effectué de beaux combats dans la ligne des apprentissages proposés par les experts au cours du stage. Bienvenue (-55kg) et Todisoa (-66kg), techniciens et combatifs, ont fait preuve de maîtrise dans la gestion de leurs combats et terminent premiers de leur catégorie. Leurs camarades femmes ont remporté deux (02) médailles d'or et une (01) d'argent.
- Les Rodriguais, par le nombre et la qualité de leurs jeunes lutteurs, ont remporté le tournoi par équipe. Joyce Milazar a dominé avec brio successivement les championnes de France cadettes des- 60kg et -65kg (Font-Romeu/la Réunion).

- Les autres stagiaires ont réalisé un bon tournoi dans l'ensemble. Les Mauriciens, jeunes cadets et cadettes, ont largement progressé. Les Seychellois, après douze (12) jours de lutte libre et ont tenu la dragée haute à leurs adversaires expérimentés, signifiant par là qu'un potentiel existe dans ce petit pays.

√ *Athlétisme à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 20 décembre 2009*

L'édition 2009 du Club CONFEJES Athlétisme pour la zone Afrique de l'Ouest s'est déroulée à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 20 décembre 2009. Il s'agissait du premier Club CONFEJES organisé en Mauritanie. Ce fut une réussite grâce à l'implication du MJSC, de la Fédération Mauritanienne d'Athlétisme et de la direction du stade de l'Office du Complexe Olympique de Nouakchott.

Il a regroupé vingt-sept (27) athlètes, dont neuf (09) filles, de moins de vingt-trois (23) ans, venant de cinq (05) pays : Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger et Côte d'Ivoire.

Le stage a permis de mettre en évidence les lacunes dans l'encadrement de ces jeunes espoirs dans leurs pays. En effet, malgré leurs potentiels et leurs performances, on note encore un gros déficit au niveau des fondamentaux de l'athlétisme.

Le suivi des espoirs devrait permettre aux meilleurs d'intégrer dans un futur proche (saison 2010-2011) les centres régionaux d'Afrique francophone, au premier rang desquels se trouve désormais le CRAL de Lomé.

En conclusion sur les Clubs :

On doit souligner la franche collaboration entre les Fédérations internationales et la CONFEJES. Ces partenariats reposent sur la mise à disposition d'experts qualifiés, compétents et disponibles pour l'encadrement, aussi bien des espoirs que des entraîneurs qu'ils forment pendant les regroupements. Ils portent également sur l'identification d'entraîneurs ressources pour chaque pays participant et dans chaque discipline, constituant ainsi le lien indispensable entre les structures internationales et les jeunes espoirs repérés.

Enfin, les échanges entre les encadreurs nationaux et les experts mis à la disposition de la CONFEJES par les Fédérations internationales, dans la cadre des conventions de partenariat qui les lient, permet de renforcer les capacités des premiers et un meilleur encadrement au plan national. Cela élargit la base des bénéficiaires à d'autres athlètes qui n'ont pas participé aux Clubs.

◆ Action n°73 : Bourses du Fonds Francophone de Préparation Olympique et Centres internationaux de haut niveau

√ *Le Centre International d'Athlétisme de Dakar (Sénégal)*

Pour la saison 2008-2009, le CIAD a hébergé dix-neuf (19) pensionnaires parmi lesquels treize (13) sont originaires de pays francophones et sept (07) sont bénéficiaires de Bourses FFPO dont une (01) femme, les autres bénéficiant de bourses de la Solidarité olympique (CIO) ou de l'IAAF. Il convient de rappeler à cet effet la parfaite concertation dans l'articulation de l'attribution des bourses par ces trois (03) entités respectives.

À noter la défection en cours de saison de l'athlète béninois Matthieu Gnanlingo. Sa bourse a été suspendue avec remboursement des mois perçus après son départ.

Après le manque de résultats de l'ensemble des pensionnaires du CIAD aux mondiaux de Berlin (meilleure performance pour le sauteur en longueur Sénégalais Badji, seulement demi-finaliste), l'accent a été mis lors du Conseil d'administration d'octobre 2009 sur les critères de recrutement des jeunes dans les Centres de haut niveau et sur l'amélioration de l'encadrement.

Des programmes spécifiques sont désormais mis en place en complément des bourses, incluant notamment la participation aux meetings internationaux et l'obtention de visas de circulation dans l'espace Schengen.

√ Le Centre International d'Athlétisme de Maurice

Pour la saison 2008-2009, le CIAM accueille cinq (05) boursiers de la CONFEJES dont une (01) femme. L'ouverture du Centre aux disciplines autres que combinées a permis le recrutement, sous la forme d'une bourses FFPO, de la sprinteuse malgache, Olga Razanamalala dont la progression est impressionnante.

À noter également au meeting d'athlétisme de Maurice, l'excellente performance des boursiers FFPO décathloniens qui ont occupé les trois (03) marches du podium malgré la présence de spécialistes Sud Africains et Botswanais. Le Malgache Ali Kame a battu le record national de saut à la perche.

Il faut relever, en dernier lieu, la bonne performance de la Malgache Olga Razanamalala (recrutée sur une bourse FFPO depuis 06 mois seulement) qui a terminé première du 400m haies en 60'62.

√ Le Centre FILA de Thiès (Sénégal)

Pour la saison 2008-2009, le centre FILA de Thiès (Sénégal) accueille six (06) boursiers CONFEJES dont trois (03) femmes.

Les résultats sont très encourageants notamment après le Club CONFEJES qui a servi de préparation aux Championnats d'Afrique qui se sont déroulés à Casablanca (Maroc) et qui ont vu l'obtention de cinq (05) médailles pour les boursiers. De grands espoirs sont placés dans la Camerounaise, Laure Annabelle Ali et le Sénégalais Adama Diatta. Ils ont d'ailleurs obtenu les titres de Champions du monde au 1er Championnat de Beach-Wreslting organisé en Bulgarie, en juillet 2009.

Des programmes d'entrainement spécifiques ont été mis en place en concertation avec la FILA pour l'élite du Centre. Néanmoins, le fonctionnement du Centre de Thiès n'est pas aussi efficient que l'on pourrait le souhaiter pour un Centre de haut niveau. Des mises au point régulières de la CONFEJES et de la FILA sont nécessaires pour corriger certains manquements.

L'arrivée au deuxième semestre d'un CPSI, placé auprès du Comité National de Lutte Sénégalais, a permis de mieux structurer les relations entre les différents acteurs.

Enfin, l'inscription de la lutte pour la prochaine édition des Jeux de la Francophonie en 2013 devrait encore dynamiser le développement de cette discipline.

√ Le Centre d'Entrainement Francophone de Tennis de Dakar (Sénégal)

Dans le cadre de la convention de partenariat signée en avril 2009, entre l'ITF, la CAT et la CONFEJES, cinq (05) jeunes pensionnaires bénéficient depuis octobre d'une bourse FFPO (03 filles et 02 garçons) issus du Sénégal, du Bénin, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.

En conclusion, les bourses FFPO ont été recentrées en 2009 sur les disciplines à fort potentiel et pour lesquelles le partenariat avec les fédérations internationales est effectif. Le choix de réduire le nombre de boursiers qui se totalise à vingt-trois (23), dont huit (08) femmes, se justifie par la volonté d'étoffer l'attribution de bourses par des programmes spécifiques d'entraînement et de participation aux compétitions.

De plus, l'accent doit encore être mis sur la sélection des pensionnaires et de l'encadrement. Des réunions se sont tenues à cet effet avec les encadreurs des Fédérations internationales présents dans les centres.

Enfin, une période d'essai est désormais observée pour tout nouveau boursier accédant à un Centre de haut niveau et bénéficiant d'une bourse CONFEJES.

◆ Action n°74 : Camp d'entraînement aux VIèmes Jeux de la Francophonie de Beyrouth (Liban)

Les Jeux de la Francophonie constituent un rendez-vous important aussi bien pour les MJS des États et gouvernements membres de la CONFEJES en vue d'évaluer les politiques nationales sportives et culturelles que pour les jeunes de l'espace francophone parce qu'ils leur offrent une occasion d'échange et de partage.

Le camp d'entraînement a permis aux athlètes de finaliser leur préparation à ces rencontres dans des conditions identiques à celles de la compétition, pour être plus performants. Initialement prévu pour trois

(03) épreuves (athlétisme, boxe et judo), les contraintes budgétaires ont conduit à limiter le regroupement à l'athlétisme uniquement.

Mise en œuvre de l'action :

Le camp était placé sous la responsabilité administrative de la CONFEJES en partenariat avec le CNJF et la coordination technique du CIAD qui y a déplacé l'ensemble de ces entraîneurs. Sur une douzaine de pays membres ayant confirmé leur participation, dix (10) ont effectivement envoyé des délégations au regroupement, soit un total de quatre-vingt (80) personnes (48 hommes et 32 dames) sur cent (100) attendues. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Niger, Haïti, le Tchad, la Tunisie, le Sénégal et le Liban, pays d'accueil des VIèmes Jeux. Les délégations étaient composées des athlètes sélectionnés pour participer aux VIèmes Jeux et de leurs encadreurs techniques.

En plus des séances d'entraînement placées sous la responsabilité des encadreurs du CIAD, des séances d'échanges d'expériences regroupant chacune une vingtaine d'encadreurs techniques, ont eu lieu entre les encadreurs sous la forme de formation continue. Les thèmes étaient les suivants : « L'organisation de la musculation en athlétisme et les exigences du 400 mètres » et « la programmation de l'entraînement en demi-fond et la gestion du stress en compétions ».

Une simulation de compétition a été organisée, le 24 septembre 2009, pour évaluer le niveau d'assimilation du travail effectué. Une journée a été aménagée pour le repos (dimanche 20 septembre 2009) au cours de laquelle les participants ont visité des sites touristiques et religieux de Beyrouth.

Principaux résultats atteints :

Les participants sont unanimes sur l'opportunité du camp de regroupement, la qualité des enseignements, l'apport des séances à leurs connaissances et la qualité des infrastructures mises à leur disposition. Cependant, ils soulignent tous que le temps consacré au regroupement était insuffisant.

Sur les cinquante-quatre (54) athlètes officiellement inscrits au camp, dix-sept (17) ont obtenu au moins une médaille, répartis comme suit : six (06) en or, cinq (05) en argent, six (06) en bronze. Quarante-deux (42) ont participé à une finale et deux (02) records des Jeux ont été battus.

Sans attribuer ces résultats uniquement au travail effectué durant le camp, on peut toute fois reconnaître qu'il y a fortement contribué.

Recommandations émises par les experts :

Les experts souhaitent qu'une indemnité leur soit allouée et que les conditions de leur prise en charge après le camp leurs soient précisées au départ.

Le budget alloué était nettement insuffisant, ce qui nous a contraint à limiter le camp essentiellement à l'athlétisme. Malgré cela le montant était largement en deçà du coût réel du Camp. L'apport du CNJF a été prépondérant, notamment au niveau de l'hébergement, de la restauration et du transport local pour permettre de respecter le budget alloué.

Suites à donner à l'action :

Les participants souhaitent d'autres camps préparatoires aux grands rendez-vous sportifs et le maintien de la formation continue des entraîneurs pendant ces regroupements.

Cette activité a permis au CNJF de prendre conscience des problèmes réels de gestion des délégations, de voir comment y remédier et de finaliser leurs outils de gestion des Jeux, avant l'arrivée des délégations.

La principale difficulté des camps d'entraînement demeure la gestion de l'arrivée des délégations. Les pays participants ne transmettent pas, ou ne respectent pas, les plans de vol. Certains arrivent pratiquement à la fin de la période prévue pour le regroupement.

Objectif Stratégique 3.4 : Des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement sportif sont mises en place

Cet objectif vise à ce que l'ensemble des étapes dans le développement du sport se déroulent dans un environnement social qui favorise l'épanouissement et le bien-être et la santé des sportifs, tout en respectant l'éthique du sport.

Sa réalisation bénéficie donc de tout le processus de prise en charge des jeunes talents sportifs, au niveau des ATN, des Clubs CONFEJES et des Centres de formation. Cependant, dans ce contexte, l'accent est mis sur le respect de l'éthique du sport à travers les actions de lutte contre le dopage, les autres aspects étant déjà pris en charge.

Action n°75 : Réunion de la Commission Consultative de Lutte contre le Dopage

La réunion précédente de la CCLD, organisée en 2008, avait recommandé la restructuration de la commission en fonction des compétences liées à ses missions et présenté des propositions relatives à la poursuite de la recherche sur les plantes médicinales dans des conditions précises.

La réunion de 2010, réalisée au Sénégal, du 11 au 14 janvier 2010, a fait le point sur les actions de lutte contre le dopage dans les pays membres afin de dégager une nouvelle orientation des actions à mener en synergie avec l'AMA et l'UNESCO, et surtout, pour une plus grande implication des États et gouvernements membres aux actions de lutte contre le dopage.

Il ressort les constats suivants :

- Dans la mise en œuvre du partenariat avec l'AMA

Au niveau de la structuration en ORAD, il apparaît que sur les vingt-huit (28) pays africains membres de la CONFEJES, seuls deux (02) pays ne font pas partie d'une ORAD.

L'utilisation des ressources mises à la disposition de l'AMA dans le cadre de la convention de partenariat en vue de renforcer la coopération régionale et soutenir les projets nationaux répartit ce fonds selon trois (03) catégories de bénéficiaires (voir action n°78).

La politique de lutte contre le dopage de l'AMA fait de l'éducation et de la sensibilisation un axe important. Pour y parvenir, elle a développé un ensemble de supports didactiques appelés « mallettes éducatives » destinées aux enseignants, aux entraîneurs, aux agents de programmes, aux ACD et aux médecins, auxquels s'ajoutent des ouvrages, des dépliants et une vidéo sur des procédures de contrôle du dopage. Ce matériel didactique est disponible, adaptable aux besoins locaux et nécessite peu de ressources pour sa diffusion.

- Dans les relations avec l'UNESCO

Le représentant de cette institution a présenté les programmes dans ce domaine. Il a indiqué que vingt-huit (28) pays africains sur quarante-huit (48) pays membres de l'UNESCO ont ratifié la Convention internationale sur la lutte contre le dopage. A ce jour, quinze (15) pays sur les quarante-trois (43) pays membres de la CONFEJES, n'ont toujours pas ratifié la Convention. Il convient de conjuguer les efforts pour parvenir à la totalité d'ici 2011.

S'agissant du Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport, celui-ci vise à donner les moyens de la mise en œuvre de la Convention dans les États membres. Il peut être sollicité pour des projets qui s'inscrivent dans les domaines suivants :

- éducation, formation et recherche,
- orientation, impact politique, politique/conseil,
- développement des capacités,
- soutien aux activités des structures nationales de lutte contre le dopage.

Quant au point relatif à la recherche sur les plantes médicinales, il ressort qu'elle a rassemblé des informations importantes qui peuvent orienter les actions nationales en matière de prévention des sportifs

sur le dopage.

En conclusion, il a été retenu de mettre désormais l'accent sur l'information, la sensibilisation, l'éducation et la prévention dans le programme de lutte contre le dopage de la CONFEJES.

◆ Action n°78 : Formation des responsables nationaux à la lutte contre le dopage

Cette action se réalise à travers la convention de partenariat entre l'AMA et la CONFEJES et permet de relancer les activités des ORAD.

La répartition des fonds s'est faite à partir de trois (03) critères :

- La zone où tous les pays ou la majorité des pays sont membres de la CONFEJES : 5000 $ US pour le Bureau et 1000 $ US pour chaque organisation nationale ;
- La zone où les pays membres de la CONFEJES sont en minorité : 1500 $ US par pays ;
- Les pays n'appartenant pas à une ORAD : 1200 $ US par pays.

Le bilan fait apparaître un niveau d'exécution relativement satisfaisant (73%), réparti comme suit :

- La Zone I (Maroc et Tunisie) et et la Zone VII (Comores, Madagascar, Seychelles, Iles Maurice, Djibouti) ont bénéficié de l'ensemble des financements prévus : 5000 $ US pour l'ORAD et 1000 $ US pour chaque ONAD, soit 100% ;
- Les Zones II et III, composées d'un grand nombre de pays membres de la CONFEJES, marquent le pas dans ce processus de dynamisation des organisations sous-régionales de lutte contre le dopage avec 67% d'exécution. Cinq (05) pays (Bénin, Burkina Faso, Guinée Bissau, Sénégal et Togo) n'ont pas sollicité d'appui à ce jour, de même que la Mauritanie et le Rwanda qui n'appartiennent à aucune organisation régionale.
- La Zone IV, regroupant sept (07) pays (Cameroun, Congo, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad), a un taux d'exécution de 50% et a bénéficié de financement pour les programmes d'activités soumis et approuvés par l'AMA.
- La Zone V (Burundi et Égypte) ont soumis des programmes d'activités à l'AMA afin de solliciter un financement.

La réunion de la Commission consultative a demandé le prolongement du délai de soumission des sollicitations à l'AMA jusqu'à fin mars 2010, délai à partir duquel les fonds non utilisés seront reportés sur les projets 2010. Le Secrétariat général a informé les pays concernés afin de les mobiliser à l'utilisation de ces moyens pour dynamiser les structures nationales de lutte contre le dopage.

LEÇONS APPRISES CONCERNANT L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 3

√ Au niveau de l'Objectif 3.1 : Les États et gouvernements membres, en partenariat avec les collectivités territoriales, mettent en place des dispositifs favorisant le sport de proximité comme moteur de développement et de promotion de la Paix

S'il apparaît peu d'actions réalisées, cela est dû aux raisons suivantes :

- La conduite, en synergie avec la Direction de la Jeunesse, du programme « Jeunesse, Sport, Paix et Citoyenneté » et de la relation avec la CONFEMEN sur la relance de l'EPS à l'école ;
- Ls États et gouvernements, en dehors des actions ponctuelles, comme au Burundi, ne sollicitent pas d'activités dans ce cadre.

Pour la réalisation de l'objectif de faire du sport de proximité un moteur de développement et de promotion de la paix, il est nécessaire d'une part, que le dispositif proposé par le groupe de travail sur les actions « Jeunesse, Sport, Paix et Citoyenneté » réuni à Saly-Portudal (Sénégal) du 10 au 14 décembre 2010 soit adopté et mis en œuvre et d'autre part, que le projet de la relance de l'EPS à l'Ecole soit confirmé.

Avec ces deux (02) dispositifs, la chance de favoriser l'accès au sport à une frange importante de la population scolarisée ou non, de tout âge et de toutes catégories sociales sera plus grande.

√ Au niveau de l'Objectif 3.2 : Appui à la structuration de l'organisation du sport à la base tout en favorisant le sport féminin et l'accès au sport aux personnes handicapées

Les conclusions des colloques et réunions font apparaître la faiblesse du tissu associatif comme un des freins à la promotion du sport dans les États membres. L'atteinte de l'objectif de participer à la restructuration du Mouvement sportif à la base passe par la conduite d'actions en synergie avec la Direction de la Jeunesse de la CONFEJES ainsi que sur la formation en gestion des structures associatives et au leadership.

Les actions conduites en faveur du sport pour les personnes handicapées et de la formation des femmes, bien que satisfaisantes, se sont avérées trop insuffisantes par rapport aux besoins exprimés, notamment au niveau du sport pour personnes handicapées à cause de la diversité des formes de handicap et de la rareté des structures d'accueil et du matériel de pratique. Il est urgent de développer un guide d'information, d'orientation et de classification des types de pratiques en relations avec les différentes formes de handicap.

√ Au niveau de l'Objectif 3.3 : Les dispositifs favorisant l'appui à l'élite des jeunes sportifs sont renforcés en vue de l'accès au sport de haut niveau

Il faut noter avec beaucoup de satisfaction la franche collaboration avec le nouveau CPSI, Directeur Technique du CIAD. Cette collaboration nous a permis d'arrêter de manière consensuelle la conduite des actions au niveau de la CONFEJES et des différentes structures de formation des sportifs de haut niveau.

Le démarrage effectif du CRAL vient concrétiser la création des structures de formation de niveau intermédiaire qui manquaient au processus. Il est important que d'autres centres soient créés en athlétisme, notamment au niveau de l'Afrique Centrale, mais aussi dans les autres régions, pour d'autres disciplines.

Ce dispositif est indispensable pour préparer les athlètes aux grandes compétitions internationales avec des chances de succès.

Cet aspect occupe encore un grand nombre d'actions du programme EPS/Sports (ATN, Clubs CONFEJES, camps d'entraînement, etc.). Cependant, nous envisageons une meilleure complémentarité avec les actions des objectifs 1 et 2, pour une prise en charge entière de toutes les étapes du développement du sport dans la mise en œuvre de la programmation.

√ Au niveau de l'Objectif 3.4 : Des mesures favorisant l'amélioration de l'environnement des sportifs sont mises en place

La plupart des États et gouvernements membres ont ratifié la Convention de l'UNESCO sur la lutte contre le dopage. Des commissions nationales sont créées. Cependant, elles ne sont pas toujours fonctionnelles et ne remplissent pas, pour la plupart, leurs obligations financières à l'AMA. Il convient de poursuivre la mobilisation des ministres sur la nécessité d'aider au fonctionnement des organisations nationales et de

sensibiliser les acteurs du sport à la lutte contre le dopage.

Enfin, la recherche sur les plantes médicinales ne peut se poursuivre que dans des structures et avec des ressources humaines spécialisées.

En conclusion, il apparaît nécessaire de conduire un certain nombre d'actions à partir d'une étroite collaboration entre les deux (02) Directions de programme. Ensuite, le renforcement des actions entreprises et la mise en place d'un dispositif de recueil des données pour le suivi des actions devraient permettre d'atteindre les effets recherchés par la programmation 2009-2012, à savoir :

- Effet 1 : « La promotion de la solidarité francophone, du français, langue du sport et de la recherche scientifique ».
- Effet 2 : « Les États et gouvernements membres mettent en œuvre les stratégies favorisant l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la gestion du sport ».